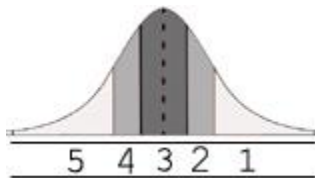


Description des sections

Aptitudes

La **capacité globale** d'un individu d'apprendre les compétences nécessaires pour exécuter des tâches dépend de ses **aptitudes spécifiques** à acquérir des informations et à les transformer en action.

Pour décrire les niveaux d'aptitude, le Guide des carrières utilise l'échelle suivante, qui est basée sur la courbe de distribution normale représentant la population active canadienne. Selon cette échelle, le chiffre 1 indique le niveau d'aptitude le plus élevé, qui s'applique aux 10 % de la population active qui se situent dans la tranche supérieure.



Légende sur les niveaux:

1. Les 10% supérieurs de la population active
2. Le tiers supérieur, à l'exclusion des 10 % les plus élevés
3. Le tiers médian de la population active
4. Le tiers inférieur, à l'exclusion des 10 % les plus bas
5. Les 10% inférieurs de la population active

Neuf facteurs d'aptitudes sont cotés à l'échelle qui précède pour refléter le profil d'aptitudes nécessaire pour pouvoir effectuer le travail associé à une profession. L'échelle d'aptitudes est basée sur la Batterie générale des tests d'aptitudes « BGTA ».

G – Habileté générale à apprendre

Habilité à comprendre des instructions et à en saisir les principes fondamentaux. Habileté à raisonner et à rendre des décisions.

V – Aptitude verbale

Habilité à comprendre le sens des mots et les idées qui y sont associées et à les utiliser à bon escient. Habileté à comprendre la langue, à saisir la relation des mots et le sens des phrases et des paragraphes. Habileté à donner des renseignements ou à exprimer des idées d'une manière claire.

N – Aptitude numérique

Habilité à faire rapidement des calculs exacts.

S – Perception spatiale

Habilité à imaginer des formes géométriques et à représenter des volumes (formes à trois dimensions) à partir des dessins (représentations en deux dimensions). Habileté à saisir la relation fonctionnelle associée au mouvement des objets dans l'espace. Cette aptitude peut

permettre de lire des plans ou de résoudre des problèmes de géométrie. On la décrit fréquemment comme l'aptitude à « visualiser » des objets à deux ou trois dimensions.

P – Perception des formes

Habilité à relever les détails pertinents dans les objets, les illustrations ou les représentations graphiques. Habileté à faire des comparaisons et des contrôles visuels et à déceler des différences légères au niveau de la forme et de l'ombrage des figures et de la longueur et la largeur des lignes.

Q – Perception des écritures

Habilité à discerner les détails importants dans l'information présentée verbalement ou sous forme de tableaux; habileté à voir des différences sur les copies, à relire des mots et des chiffres et à éviter les erreurs de perception dans les calculs mathématiques.

K – Coordination motrice

Habilité à coordonner la vue et le mouvement des mains et des doigts pour exécuter des mouvements rapides et précis.

F – Dextérité digitale

Habilité à mouvoir les doigts rapidement et avec précision pour manipuler des petits objets.

M – Dextérité manuelle

Habilité à mouvoir les mains avec adresse. Habileté à prendre, à placer, à tourner des objets et à faire des mouvements circulaires.

Intérêts

L'Inventaire canadien des intérêts liés au travail est utilisé pour mesurer cinq intérêts professionnels :

D – Directif

Les personnes à caractère directif aiment maîtriser et prendre les situations en main. Elles aiment être responsables de projets qui requièrent de la planification, des prises de décisions et la coordination du travail du personnel. Il leur est facile de donner des directives et des instructions. Ces personnes aiment organiser leurs propres activités. Elles se perçoivent comme étant indépendantes et autonomes.

I – Innovateur

Les personnes innovatrices aiment explorer les choses en profondeur et solutionner des problèmes en expérimentant. Elles sont intéressées à inventer et à créer différentes façons de résoudre des questions ou de présenter de l'information. Elles aiment les sujets scientifiques. Les personnes innovatrices préfèrent le défi des expériences nouvelles et inattendues. Elles s'adaptent facilement au changement.

M – Méthodique

Les personnes méthodiques aiment avoir des directives claires et des méthodes organisées pour diriger leurs activités. Elles préfèrent travailler sous la direction ou sous la supervision des autres, selon les instructions données, ou se fier à des règles et à des

procédures établies. Les personnes méthodiques aiment travailler à un projet à la fois. Elles aiment le travail routinier et exempt d'imprévu.

O – Objectif

Les personnes objectives aiment travailler avec des outils, de l'équipement, des instruments et de la machinerie. Elles aiment réparer ou fabriquer des choses à partir de matériaux variés selon des spécifications et des techniques établies. La façon dont les choses fonctionnent et comment elles sont construites les intéressent.

S – Social

Les personnes sociales aiment travailler avec les gens. Elles aiment prendre soin des autres ou les aider à identifier leurs besoins et à résoudre leurs problèmes. Les personnes sociales aiment travailler et coopérer avec les autres. Le travail à contact interpersonnel les intéressent.

Données, personnes et choses

Données

Ce descripteur renvoie à l'information, aux connaissances et aux notions non concrètes relatives aux données/renseignements, aux personnes et aux choses obtenues par l'observation, la recherche, la visualisation et la création intellectuelle. Les données écrites s'expriment sous forme de chiffres, de mots et de symboles; les autres données sont des idées, des concepts et des expressions orales.

0 – Synthétiser

Intégrer des analyses de données pour découvrir des faits ou pour approfondir des connaissances, des concepts ou des interprétations.

1 – Coordonner

Déterminer le moment, le lieu et la succession des opérations ou des actions à entreprendre en fonction d'une analyse de données; mettre à exécution les décisions qui ont été prises ou rendre compte d'événements.

2 – Analyser

Étudier et évaluer des données. La proposition d'une alternative résulte souvent d'une telle évaluation.

3 – Rassembler des données

Accumuler une information qui est en général enregistrée matériellement, mais qui peut être conservée mentalement; grouper, collationner ou classer des renseignements au sujet de données, de personnes ou de choses. La rédaction d'un rapport ou l'exécution d'une tâche précise résulte souvent d'une telle compilation.

4 – Calculer

Faire des opérations arithmétiques et rendre compte des mesures prises à la suite de ces opérations, le cas échéant. Ne comprend pas le calcul.

5 – Copier

Effectuer une série de procédures et de fonctions ou de procédés opérationnels explicites basés sur la compréhension des directives ou de l'information nécessaire à l'exécution du travail.

- 6 – Comparer
Identifier les caractéristiques évidentes de fonction, de structure ou de composition concernant des données, des personnes ou des choses (que ces caractéristiques soient similaires ou non aux normes établies).
 - 7 – N/A
L'indice 7 n'est pas utilisé dans ce tableau de données.
 - 8 – Ne s'applique pas
Ne s'applique pas
-

Personnes

Ce descripteur renvoie aux êtres humains et concerne également des animaux traités individuellement.

- 0 – Orienter - Conseiller
Être en relation avec des individus dans toute leur entité afin de leur donner des avis ou des conseils ou de les guider pour résoudre les problèmes qui peuvent être réglés par l'application de principes juridiques, scientifiques, cliniques, spirituels ou professionnels.
 - 1 – Négociateur
Échanger des idées, des renseignements et des opinions avec d'autres pour parvenir conjointement à des décisions, à des conclusions ou à des solutions; collaborer fréquemment avec d'autres pour formuler des politiques et des programmes.
 - 2 – Agir comme consultant
Enseigner une matière à d'autres, donner des conseils ou former d'autres personnes (aussi des animaux) au moyen d'une explication, d'une démonstration et d'un exercice pratique contrôlé; faire des recommandations d'après son expertise dans le domaine.
 - 3 – Superviser
Définir ou interpréter des méthodes de travail pour un groupe ou une équipe de travailleurs, en leur affectant des tâches particulières, en maintenant entre eux de bonnes relations et en recherchant une meilleure productivité.
 - 4 – Divertir
Amuser les autres d'une ou de plusieurs façons.
 - 5 – Persuader
Influencer les gens en faveur d'un produit, d'un service ou d'un point de vue.
 - 6 – Parler - Signaler
Parler ou faire des signes pour transmettre ou échanger de l'information. Assigner des tâches ou donner des directives à des aides.
 - 7 – Servir - Aider
S'occuper des besoins de personnes ou d'animaux, ou des demandes et des désirs implicites ou exprimés des personnes. Aider les autres travailleurs dans l'exécution de leurs tâches.
 - 8 – Ne s'applique pas
Ne s'applique pas
-

Choses

Ce descripteur est habituellement appliqué à des objets tangibles ou virtuels, à des substances et à des matériaux de même qu'à des machines, outils et équipement et à des produits ou systèmes.

0 – Ajuster - Monter

Régler des machines ou du matériel en remplaçant ou en modifiant des outils, des appareils, des dispositifs et des accessoires pour les préparer à remplir leur fonction, modifier leur marche ou les réparer.

1 – Travailler avec précision

Se servir de ses membres, d'outils ou d'instruments de travail pour déplacer, guider, placer, installer ou connecter avec des objets ou des matériaux afin de respecter des devis et des normes imparties. Le choix, le réglage et l'utilisation des outils, des objets ou des matériaux appropriés, ainsi que le réglage des outils pour l'exécution de la tâche, exigent beaucoup de discernement.

2 – Contrôler

Mettre en marche, arrêter, commander et régler le fonctionnement de machines ou de matériel conçus pour fabriquer ou traiter des objets ou des matériaux. L'utilisation de machines exige une mise au point et un ajustement minimum pendant l'exécution du travail. Le contrôle du matériel oblige à surveiller des jauges, des cadrans et d'autres appareils de mesure et à tourner des robinets et autres dispositifs pour régler la température, la pression, le débit de liquides, la vitesse de pompes et les réactions des matières.

3 – Conduire - Faire fonctionner

Mettre en marche, arrêter et commander la marche de machines ou d'équipement dont le parcours doit être gouverné ou guidé en vue de la fabrication ou du traitement ou pour déplacer des choses ou des personnes. Comporte des activités comme observer des jauges et des cadrans, évaluer des distances ainsi que la vitesse et la direction d'autres objets, tourner des manivelles et des volants, appuyer sur des embrayages ou des freins, pousser ou tirer des leviers ou des mécanismes de changement de vitesse. Les machines utilisées sont notamment des grues, des transporteurs, des tracteurs et des machines de levage, mais non des machines à bras, ni les machines avec moteur auxiliaire.

4 – Opérer - Manipuler

Se servir de ses membres, d'outils ou d'appareils spéciaux pour travailler, déplacer, installer, guider ou placer des objets ou des matériaux. Exige une action combinée de coordination motrice et de dextérité manuelle et digitale. Laisse place au jugement quant à la précision obtenue et au choix de l'outil, du matériau ou de l'objet approprié.

5 – Assurer le fonctionnement

Mettre en marche, arrêter et surveiller le fonctionnement de machines et de matériel. Exige le réglage des matériaux ou des commandes de la machine tel que le changement de guides, le réglage de minuteries et de thermomètres, la manœuvre des robinets pour permettre l'écoulement des matériaux et la commande de commutateurs en fonction de signaux lumineux. L'exécution de ces réglages n'exige que peu de discernement.

6 – Alimenter - Retirer

Glisser, jeter, plonger ou placer des matériaux dans des machines automatiques ou manœuvrées ou conduites par d'autres ouvriers, ou les en retirer.

7 – Manutentionner - Voir à

Voir à se servir de ses membres, d'outils à main ou d'appareils spéciaux pour travailler, déplacer ou transporter des objets ou des matériaux. La conformité aux normes ou le choix de l'outil, du matériau ou de l'objet approprié ne sont pas des facteurs significatifs.

8 – Ne s'applique pas

Ne s'applique pas

Activités physiques

Lorsque les cotes associées aux Activités physiques visant un groupe professionnel sont suivies d'un astérisque (*), il faut consulter la rubrique Note du groupe pour en connaître la signification.

Vue

Ce descripteur correspond à l'usage fait de la vue au travail. Les niveaux sont organisés en fonction du champ visuel utilisé dans l'exécution d'un travail.

1 – Acuité visuelle de près

Quelques-unes ou toutes les activités sont accomplies près du travailleur. L'étendue du champ de vision est limitée et exige une grande attention aux détails.

Les professions qui comportent une ou plusieurs fonctions principales exigeant une acuité visuelle de près sont codées à ce niveau. D'autres fonctions principales dans le même groupe de base peuvent exiger d'autres niveaux d'acuité visuelle, par exemple **Vision de près et de loin (3)** ou **Champ visuel global (4)**.

Exemples :

- assembler des micro-circuits imprimés
- usiner à tolérances précises
- tailler des pierres précieuses
- pratiquer la chirurgie

2 – Vision rapprochée

Les fonctions sont exécutées à proximité du travailleur. Le champ de vision est plus étendu que dans le champ d'acuité visuelle de près (1).

Exemples :

- lire et interpréter des dessins et des devis

- utiliser un clavier électronique et lire un écran électronique
- réparer un moteur d'automobile
- ajuster et utiliser divers outils mécaniques

3 – Vision de près et de loin

Quelques activités exigent l'observation de procédés, d'objets ou de situations dans un environnement éloigné du travailleur. D'autres activités requièrent une **vision rapprochée (2)**.

Exemples :

- charger et décharger du matériel manuellement ou à l'aide d'équipement
- installer des tuiles ou des bardeaux sur les toits des édifices
- élaborer des stratégies de commercialisation en observant les fluctuations sur le parquet de la bourse

4 – Champ visuel global

Les activités exigent l'usage de tout le champ visuel – **vision de près et de loin (3)** – aussi bien que la perception des distances et la vision périphérique.

Exemples :

- conduire un véhicule
- arbitrer un événement sportif
- combattre un incendie
- danser dans un ballet

Distinction des couleurs

Ce descripteur correspond à l'usage de la distinction des couleurs pour reconnaître, distinguer et assortir des couleurs et les différentes nuances d'une même teinte.

0 – Ne s'applique pas

La distinction des couleurs n'est pas nécessaire à l'exécution du travail.

Exemples :

- nettoyer des fenêtres
- donner de l'information au téléphone
- interviewer, embaucher ou superviser la formation du personnel
- traduire des documents

1 – S'applique

La distinction des couleurs est nécessaire à l'exécution du travail.

Exemples :

- observer la signalisation pendant la conduite d'un véhicule
 - installer, mettre à l'essai et réparer des circuits électriques
 - restaurer et rénover des objets d'art dans les musées et les galeries d'art
 - dessiner, construire et réparer des dentiers
-

Ouïe

Ce descripteur correspond à l'usage de l'ouïe dans l'exécution du travail. Les niveaux sont organisés en fonction du type de discrimination auditive nécessaire à l'exécution du travail.

1 – Limitée

L'usage de l'ouïe est limité à des interactions verbales courtes ou peu fréquentes pour l'exécution du travail.

Exemples :

- dactylographier et faire la lecture d'épreuves de la correspondance
- couper et parer la viande, la volaille et le poisson selon le goût des clients
- transporter le linge à la buanderie et faire des courses
- assister les mineurs dans la construction d'installations souterraines

2 – Communication verbale

Les activités professionnelles exigent une communication verbale avec des collègues, clients et le public, de façon régulière.

Exemples :

- se servir d'un système de répertoire téléphonique pour assister les clients
- résoudre des problèmes au travail et suggérer des mesures pour améliorer la productivité
- conseiller les familles des défunts pour organiser le service funéraire
- analyser un organisation et prodiguer des conseils sur les méthodes de gestion

3 – Autre identification des sons

Les activités professionnelles exigent l'identification, l'évaluation ou la production de son. La **communication verbale (2)** n'est pas exclue à ce niveau.

Exemples :

- diriger des fanfares, des orchestres et des chœurs pendant les répétitions et les concerts
 - administrer des tests audiométriques pour mesurer le degré de déficience auditive
 - mettre à l'essai des systèmes et des composants automobiles à l'aide d'appareils pour en identifier les défauts
 - piloter des bateaux de pêche à l'aide d'instruments de navigation
-

Position corporelle

Ce descripteur correspond à la position de base du corps ou au mouvement du corps dans l'exécution du travail. Ces positions et mouvements vont de simple à complexe et de la posture sédentaire à une grande mobilité.

1 – Assis

Les tâches professionnelles sont accomplies principalement dans la position assise. Certaines tâches peuvent être exécutées en position **debout ou en marche (2)**, toutefois ces postures sont d'importance secondaire.

Exemples :

- lire et réviser des textes destinés à être publiés ou diffusés
- préparer des rapports financiers
- transmettre des instructions de décollage et d'atterrissage aux pilotes
- interviewer des clients

2 – Debout ou en marche

Les activités sont accomplies principalement en position debout ou en marche.

Exemples :

- couper et placer les cheveux
- préparer des ordonnances pour les clients
- préparer et cuisiner
- livrer le courrier

3 – Assis, debout, en marche

Ce niveau est attribué lorsque les tâches s'effectuent en position **assis (1)** et **debout ou en marche (2)**.

Exemples :

- enseigner aux élèves à l'aide d'exposés, de discussions, de présentations audiovisuelles et d'études sur le terrain
- estimer la valeur du terrain pour l'imposition des taxes
- assurer le fonctionnement adéquat des systèmes et de l'équipement en milieu de travail
- superviser et coordonner les activités des travailleurs qui coupent ou cousent les vêtements en tissu, en fourrure ou en cuir

4 – Autres positions du corps

Les tâches sont accomplies dans les positions **Assis (1)** ou **debout et en marche (2)** et dans d'autres positions, telles que pliée, accroupie, agenouillée et courbée.

Exemples :

- accomplir des tâches de manœuvre dans un entrepôt
- mesurer, couper et poser du tapis
- ajuster, réparer ou remplacer des pièces et des composants de systèmes automobiles
- traiter les malaises des patients par des manipulations au niveau de la colonne vertébrale

Coordination des membres

Ce dernier renvoie à l'usage des membres dans l'exécution du travail.

0 – Ne s'applique pas

Les activités n'exigent pas de coordination des membres.

Exemples :

- offrir des consultations et thérapies aux clients
- faire la lecture d'épreuves de documents avant la publication
- accueillir les clients à l'entrée d'une salle à manger
- répondre à des demandes de renseignements à un comptoir d'information

1 – Coordination des membres supérieurs

Les activités exigent la coordination des membres supérieurs.

Exemples :

- taper au clavier
- faire des services d'entretien tels que la vidange d'huile, la lubrification et la mise au point
- se servir d'une caméra vidéo
- enseigner en langue des signes

2 – Coordination de plusieurs membres

Les activités se font en coordonnant les mouvements des membres supérieurs avec ceux des membres inférieurs.

Exemples :

- creuser des fossés à l'aide de pelles
 - opérer et conduire des automobiles, des fourgonnettes et des camions
 - escalader des poteaux, des échelles et d'autres structures de soutien pour travailler à leur faîte
 - participer à des compétitions de patinage artistique
-

Force

Ce descripteur correspond à la force nécessaire pour la manutention des charges, comme tirer, pousser, soulever ou déménager des objets, pendant l'exécution du travail.

1 – Limitée

Les activités exigent de soulever jusqu'à 5 kg.

Exemples :

- examiner et analyser des données financières
- vendre de l'assurance
- mener des études de faisabilité économique et technique
- administrer et corriger des examens écrits

2 – Légère

Les activités exigent de soulever des charges pesant de 5 kg à moins de 10 kg.

Exemples :

- réparer les semelles, les talons ou les autres parties des chaussures
- classer des documents dans des tiroirs, des classeurs ou des caisses de rangement
- préparer et cuisiner des repas
- réparer des peintures et des artefacts

3 – Moyenne

Les activités exigent de soulever des charges pesant entre 10 kg et 20 kg.

Exemples :

- ajuster et opérer de l'équipement de finition ou finir des meubles à la main
- mesurer, tailler et poser le papier-peint sur les murs
- ajuster, remplacer ou réparer des composants mécaniques ou électriques à l'aide d'outils manuels ou d'équipement
- faire fonctionner des caméras pour enregistrer des événements en direct

4 – Forte

Les activités exigent la manutention de charges pesant plus de 20 kg.

Exemples :

- faire fonctionner et entretenir l'équipement de pont sur les bateaux et accomplir d'autres tâches sur le pont
- pelleter le ciment dans les mélangeurs à ciment et accomplir d'autres tâches d'aide à l'entretien et à la réparation des routes
- mesurer, couper et ajuster les feuilles de gypse pour installation aux murs et aux plafonds
- faire fonctionner des scies à chaîne afin d'ébrancher les arbres et d'éclaircir la forêt dans les aires de reboisement

Conditions d'ambiance

Lorsque les cotes associées aux Conditions d'ambiance visant un groupe professionnel sont suivies d'un astérisque (*), il faut consulter la rubrique Note du groupe pour en connaître la signification.

Lieux de travail

Ce descripteur indique si les activités professionnelles sont exercées à l'intérieur dans un environnement contrôlé, à l'intérieur dans un environnement non contrôlé, à l'extérieur ou dans un véhicule. Dans bien des professions, les fonctions principales peuvent être exercées à plus d'un endroit. Le cas échéant, plus d'un code de Lieux de travail est attribué au groupe, par exemple :

- combattre les incendies et les prévenir
- faire l'entretien de l'intérieur et de l'extérieur des édifices
- gérer une exploitation agricole et tenir à jour les dossiers des opérations
-

L1 – Température ambiante contrôlée

Ce descripteur correspond à un lieu de travail dans lequel la température est normale et contrôlée, par exemple un bureau, un hôpital ou une école.

L2 – Température ambiante non contrôlée

Ce descripteur correspond à un lieu de travail intérieur qui présente des températures ou un taux d'humidité qui peuvent différer considérablement des conditions normales. Dans certains groupes, la nature même des fonctions exercées influe sur la température ou l'humidité du milieu de travail.

Exemples :

- extraire le charbon et le minerai de mines souterraines
- faire fonctionner des machines qui pressent ou soufflent le verre liquide
- transférer les stocks dans les congélateurs
- faire fonctionner des fours pour couler le métal afin de produire des moulages

L3 – Conditions climatiques

Ce descripteur correspond à un lieu de travail extérieur dans lequel le travailleur est exposé à des changements de température et à des fluctuations saisonnières.

Exemples :

- - entretenir les pelouses
- réparer les édifices, les ponts, les routes et les barrages
- utiliser une scie à chaîne pour élaguer et espacer les arbres
- livrer le courrier

L4 – Véhicule ou habitacle

Ce descripteur correspond au lieu de travail que constitue l'espace intérieur de tout véhicule, y compris l'habitacle d'équipements lourds.

Exemples :

- conduire un autobus
 - opérer une grue
 - assurer le service aux passagers pendant les envolées
 - opérer un métro
-

Risques

Ce descripteur identifie les dangers auxquels les travailleurs peuvent être exposés dans leur milieu de travail. Les codes donnent une indication du genre de risque qui peut être présent dans le milieu de travail. Ils ne sont pas une mesure de la fréquence, de la durée ou du degré d'exposition au risque, mais plutôt une indication de la présence ou de l'absence de ce risque.

H1 – Substances chimiques dangereuses

Ce facteur identifie tout produit chimique qui peut mettre en danger la santé du travailleur par l'inhalation, l'absorption ou l'ingestion, le contact avec la peau ou les yeux de même que tout produit chimique qui peut s'enflammer ou exploser. Les substances peuvent être solides, liquides, gazeuses, en aérosol, ou sous toute autre forme, par exemple, les poussières.

Exemples :

- extraire le charbon (qui expose aux poussières de silice)
- enlever l'isolant à l'amiante
- joindre les briques avec du mortier (qui contient de la chaux)
- mélanger les pesticides pour l'arrosage des récoltes
- peindre l'intérieur d'un édifice

H2 – Agents biologiques

Ce facteur identifie les bactéries infectieuses et les virus auxquels les travailleurs peuvent être exposés à la suite d'un contact direct avec des matières infectées ou des micro-organismes ou lorsqu'ils manipulent ces substances.

Exemples :

- soigner des animaux malades
- faire une autopsie
- prodiguer des soins de santé
- examiner les incidences de maladies reliées à l'environnement et d'empoisonnements aux aliments
- effectuer des tests microbiologiques et des analyses de laboratoire

H3 – Équipement, machinerie, outils

Ce facteur identifie la présence et l'usage d'équipement, de machinerie et d'outils mécaniques et manuels qui constituent une cause possible d'accident ou de blessure.

Exemples :

- opérer des machines d'usinage pour former le métal
- utiliser des outils manuels et électriques dans la fabrication d'articles en bois

- faire fonctionner des scies à chaîne pour éclaircir les arbres
- faire des opérations chirurgicales

H4 – Électricité

Ce facteur indique l'exposition aux circuits électriques, aux fils à haute tension, aux transformateurs et autres équipements qui sont une source possible de choc électrique.

Exemples :

- installer ou réparer du filage électrique, des moteurs ou des générateurs
- maintenir des systèmes souterrains de production et de transmission d'électricité
- opérer du matériel semi-automatique de soudure à l'arc électrique
- réparer des appareils et des systèmes électriques industriels de contrôle

H5 – Radiation

Ce facteur fait référence à l'exposition à une radiation ionisante (telle que rayons X ou substance radioactive) ou à une radiation non ionisante (telle que ondes radiophoniques, rayon infrarouge et ultraviolet et lumière visible) qui peuvent nuire à la santé du travailleur.

Exemples :

- prendre des rayons X des dents
- préparer et administrer des médicaments radioactifs
- opérer de l'équipement de soudage (ultraviolet)
- contrôler le trafic aérien à l'aide de radars, de radios et autre équipement (fréquences radiophoniques)
- mener des recherches atmosphériques (rayons laser visibles)
- créer des objets en verre (infrarouge)

H6 – Particules en suspension, chute d'objets

Ce facteur est employé quand l'exposition à des particules en suspension ou la chute d'objets dans le milieu de travail constitue un danger de blessure. Les **particules en suspension** (par exemple, copeaux de bois, paillettes de métal, gravois) sont produites au cours de la manutention, du broyage, du concassage, d'un impact soudain ou d'une explosion des matériaux.

Exemples :

- opérer des machines d'usinage, telles que des tours et des meules
- construire des installations souterraines dans des mines à l'aide d'outils mécaniques ou manuels
- opérer une scie à chaîne pour abattre et élaguer les arbres
- opérer des engins de levage pour charger le stock sur les navires
- briqueter ou réparer des murs

H7 – Incendie, vapeur, surfaces chaudes

Ce facteur fait référence à l'exposition au feu (plutôt qu'à l'exposition à des substances qui peuvent s'enflammer), aux émissions de vapeur et aux surfaces très chaudes qui sont un risque possible de blessure.

Exemples :

- combattre un incendie
- opérer de l'équipement de soudage au chalumeau
- cuisiner les repas
- forger le métal à la main ou à l'aide de machine de forgeage
- surveiller des fourneaux industriels

H8 – Lieux de travail dangereux

Ce facteur fait référence aux lieux de travail qui sont intrinsèquement dangereux et qui présentent un risque de blessure pour les travailleurs. Ces lieux incluent les chantiers de construction, les installations souterraines, les charpentes structurelles érigées et le milieu maritime.

Exemples :

- construire des passages souterrains dans les mines
- poser les bardeaux sur les toits
- laver les surfaces vitrées à l'extérieur des édifices
- piloter des bateaux de pêche
- opérer de l'équipement sous-marin tel que sonar, vidéo, enregistreuse et autre

Inconfort

Ce descripteur identifie les conditions du milieu de travail qui créent un inconfort, mais ne sont pas dangereuses. Ces fonctions d'ambiance sont traitées comme source d'inconfort et non pas comme source directe de blessures. Cependant, dans des conditions extrêmes, elles pourraient causer des blessures.

D1 – Bruit

Cet inconfort est présent lorsque l'exécution des fonctions produit un bruit suffisant (constant ou intermittent) pour distraire ou causer une éventuelle perte d'audition.

Exemples :

- opérer des appareils de forage dans des mines souterraines

- utiliser des scies mécaniques pour l'abattage en forêt
- dynamiter les roches dans les mines
- opérer de l'équipement lourd sur les chantiers de construction
- utiliser des armes à feu

D2 – Vibration

Cet inconfort fait référence aux mouvements d'oscillation ou de tremblement du corps dans l'exécution des fonctions.

Exemples :

- opérer un marteau perforateur pour briser la chaussée
- conduire un tracteur
- opérer une foreuse pour percer des trous de dynamitage dans les mines
- façonner le métal à l'aide de machinerie de forgeage

D3 – Odeurs

Cet inconfort reflète la présence d'odeurs nocives, intenses et prolongées dans le milieu de travail.

Exemples :

- cuisiner les repas
- colorer, friser et placer les cheveux
- embaumer les corps
- utiliser des nettoyeurs industriels
- préparer les coupes de viande, volaille et poissons pour la vente

D4 – Poussière non toxique

Cet inconfort reflète la présence de particules en suspension, non toxiques, provenant de poussières de tissu, de farine, de sable, de bran de scie et de plumes dans le milieu de travail.

Exemples :

- préparer de la pâte
- couper des fourrures ou des tissus pour la confection de vêtements
- opérer des machines à travailler le bois
- ramoner les cheminées
- déplumer la volaille

D5 – Humidité

Cet inconfort s'applique aux activités qui exigent un contact direct avec de l'eau ou d'autres liquides.

Exemples :

- creuser des tranchées et des fossés
- trier et nettoyer les poissons et les mettre sur glace
- exercer la fonction de gardien de piscine
- opérer de l'équipement sonar sous-marin
- nettoyer et désinfecter l'équipement de laboratoire

Indicateurs d'études/formation

Les indicateurs d'études et de formation reflètent à la fois les études et la formation exigées. Ils correspondent à huit types d'études ou de formation et à deux facteurs. Les deux facteurs sont inclus dans les cotes numériques quand il y a lieu et ils correspondent aux conditions d'accès à la profession qui ne peuvent être évaluées objectivement ou qui comportent une condition additionnelle (+) et qui réglementent la profession (R).

Plusieurs cotes sont attribuées à chaque profession, selon le cas, afin d'indiquer tous les choix possible d'études et de formation. Dans les cas où études secondaires et un autre genre de formation sont exigés, la cote de diplôme d'études secondaires n'a pas été utilisée parce qu'on présume que des études secondaires à elles seules ne suffisent pas pour avoir accès à la profession.

Remarque : octroi du plus bas niveau d'accès à une profession – Si la description de la CNP indique que les études ou la formation sont « habituellement » exigées, alors ces facteurs ont été considérés comme étant exigés. Si les études ou la formation portent la description « peuvent être » exigées, alors ces facteurs sont cotés comme n'étant pas exigés. Dans tous les autres cas, les études ou la formation énoncées dans la description ont été cotées comme choix possible.

Description des indicateurs

1 – Aucune étude ou formation officielle exigée

La profession n'exige aucune étude ou formation officielle.

2 – Quelques années d'études secondaires, une formation en cours d'emploi ou de l'expérience

Quelques années d'études secondaires sont exigées ou encore une formation en cours d'emploi ou de l'expérience reliée à la profession sont suffisantes. Quelques années d'études secondaires

peuvent être jumelées à une formation en cours d'emploi ou à de l'expérience antérieure reliée à la profession.

3 – Diplôme d'études secondaires

Un diplôme d'études secondaires est exigé.

4 – Un cours pratique, une formation, des ateliers ou de l'expérience reliés à la profession

Un cours pratique, une formation, des ateliers ou de l'expérience reliés à la profession (habituellement après avoir terminé les études secondaires) sont exigés. Les cours pratiques font référence aux cours suivis dans des institutions de formation spécialisée, des collèges, des universités ou d'autres établissements de formation, mais sans achever un programme.

5 – Apprentissage, formation spécialisée, formation professionnelle

Un programme d'apprentissage, un programme de formation spécialisée (p. ex. une formation en milieu hospitalier pour les infirmières et les infirmiers) ou un programme de formation professionnelle est exigé.

6 – Diplôme d'études collégiales ou techniques (certificat, diplôme)

Un programme d'études collégiales ou techniques est exigé, menant soit à un certificat, soit à un diplôme.

7 – Diplôme de premier cycle

Un diplôme d'études universitaires au niveau du baccalauréat est exigé.

8 – Diplôme d'études supérieures ou diplôme d'études professionnelles

Un diplôme d'études universitaires au niveau de la maîtrise ou du doctorat est exigé. Les diplômes d'études professionnelles qui requièrent des études additionnelles au-delà d'un baccalauréat sont aussi cotés à ce niveau (p. ex. études en droit, en dentisterie, en pharmacie, en médecine vétérinaire).

+ – Condition additionnelle aux études et à la formation

Il peut s'agir d'une expérience approfondie, d'une habileté manifeste, d'une habileté créative, d'une affectation, d'expériences pratiques et de stages qui ne sont pas visés par les autres descripteurs des études et de formation. Quand une condition additionnelle pour une profession est spécifiée dans la CNP, le symbole « + » est rattaché aux cotes numériques ou est indiqué séparément. Le niveau d'expérience exigé peut varier selon les industries ou les employeurs. L'habileté manifeste peut être révélée dans un dossier de présentation ou par le résultat d'un examen. L'habileté créative est exigée des artistes, des interprètes et des athlètes. Même si deux ou plusieurs de ces facteurs sont exigés pour une profession, par exemple une expérience

approfondie ainsi qu'une habileté manifeste, seulement un « + » apparaîtra avec des précisions dans le texte.

R – Conditions d'accès réglementées existent pour ce groupe

Le facteur « R » est ajouté aux cotes afin d'indiquer qu'une exigence réglementée s'applique à la profession. Les exigences réglementées visent les permis, les certificats ou l'adhésion à une association. Quand deux exigences réglementées ou plus s'appliquent, un seul « R » apparaît et des détails sont donnés dans le texte.